



Poursuivre en appel ou non ?

Par **Yannrouge**, le **07/06/2012 à 17:40**

Bonjour,

Le tribunal des Prud'homme a considéré mon licenciement abusif en 1° instance et demande 12 mois d'indemnités à mon employeur.

A 45 ans, 20 ans d'ancienneté et licencié sans cause réelle et sérieuse, j'estime l'indemnité insuffisante (et suis en colère...)

Devant me décider désormais rapidement pour poursuivre ou non la procédure, me conseilleriez vous d'aller en appel ?

Merci de votre retour.

Par **alterego**, le **07/06/2012 à 18:08**

Bonjour,

Tout dépend de vos prétentions, autrement dit de ce que vous aviez demandé au Conseil, et des conclusions de votre adversaire, des demandes incidentes etc... (article 4 du Code de Procédure Civile).

En application de l'article 5 du Code de Procédure Civile, sachez que le juge doit se prononcer sur tout ce qui est demandé **et seulement sur ce qui est demandé**.

Vous estimez l'indemnité insuffisante, soit, quelle indemnité aviez-vous demandé ?

Etiez-vous assisté d'un avocat ou d'un Conseiller Syndical ?
Quelle est la Convention Collective qui s'applique à l'entreprise ?

Cordialement

[citation]***Ces informations ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit***[/citation].

Par **Yannrouge**, le **07/06/2012 à 18:30**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Il avait été demandé au global l'équivalent de 36 mois de salaires.

Convention collective: commerce de gros

Oui, je suis assisté par un avocat. J'aimerais en fait comparer les avis pour prendre la meilleure décision.